

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
17 Février 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoir	1
Votants	18

COMMUNE D'YDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 24 FEVRIER 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-QUATRE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Bernard BOUVELOT et Pauline BRETHOMÉ

Pouvoir : Bernard BOUVELOT à René BERGEAUD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

001-2022 – DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 17 voix pour,
et 1 abstention (M. Christian MAURIO)

- **DESIGNE** Mme Céline BOSSARD pour remplir cette fonction.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 27 Février 2023

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
17 Février 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	18
Excusé	1
Pouvoir	1
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 24 FEVRIER 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-QUATRE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOMÉ (arrivée à 20h20), Christian MAURIO.

Etait excusé : Bernard BOUVELOT

Pouvoir : Bernard BOUVELOT à René BERGEAUD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

002-2023 – ADOPTION DE LA SYNTHÈSE D'EXPLOITATION 2022 DE LA STATION D'EPURATION LA BARANDIE

M. le Maire ouvre la séance et rappelle que la synthèse d'exploitation 2022 de la station de dépollution de la Barandie doit être présentée à l'assemblée délibérante.

Conformément à l'article 20 de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux « systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2kg/j de DBO5 », modifié le 06 janvier 2021, ce rapport doit être adressé aux services de la Police de l'Eau avant le 1^{er} mars 2023,

Le Conseil Municipal,
Après présentation de ce rapport,
à 18 voix pour,
et 1 abstention (M. Christian MAURIO)

- **ADOpte** la synthèse d'exploitation 2022 de la station d'épuration La Barandie,

- **DECIDE** de transmettre aux services de la Police de l'Eau la présente délibération avant le 1^{er} Mars 2023 conformément à l'article 20 de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux « systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2kg/j de DBO5 »,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

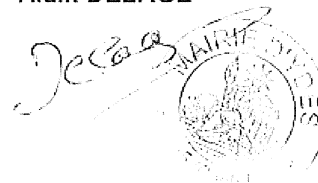
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 27 Février 2023

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIAC SUIVANT LE VISA EN HAUT ET A DROITE
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
17 Février 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusé	1
Pouvoir	1
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 24 FEVRIER 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-QUATRE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME (arrivée à 20h20), Christian MAURIO.

Etait excusé : Bernard BOUVELOT

Pouvoir : Bernard BOUVELOT à René BERGEAUD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

003-2023 – BUDGET GENERAL – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le maire quitte la salle et ne prend pas part aux débats ni au vote.

Sous la présidence de René BERGEAUD, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur le Maire, absent, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**Le Conseil Municipal
à 17 voix pour,
et 1 abstention (M. Christian MAURIO)**

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	150 885.17			507 954.99	150 885.17	507 954.99
Opérations exercice	1 046 905.39	470 538.99	2 222 032.60	2 603 690.98	3 268 937.99	3 074 229.97
Total	1 197 790.56	470 538.99	2 222 032.60	3 111 645.97	3 419 823.16	3 582 184.96
Résultat de clôture	727 251.57			889 613.37		162 361.80
Restes à réaliser	281 985.38	220 718.49			281 985.38	220 718.49
Total cumulé	1 009 236.95	220 718.49		889 613.37	281 985.38	383 080.29
Résultat définitif	788 518.46			889 613.37		101 094.91

2) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 27 Février 2023

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD

Le Maire-Adjoint
René BERGEAUD



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
17 Février 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	18
Excusé	1
Pouvoir	1
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 24 FEVRIER 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-QUATRE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Angé FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOMÉ (arrivée à 20h20), Christian MAURIO.

Était excusé : Bernard BOUVELOT

Pouvoir : Bernard BOUVELOT à René BERGEAUD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

004-2023 – BUDGET GENERAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2022

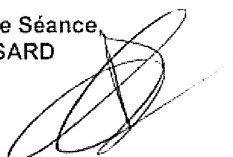
Le Conseil Municipal,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 889 613.37 €,**
à 18 voix pour,
et 1 abstention (M. Christian MAURIO)

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

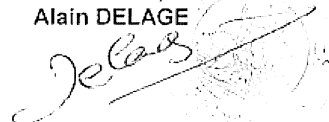
Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	507 954.99
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	564 778.97
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	381 658.38
Résultat cumulé au 31/12/2022	889 613.37
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	889 613.37
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	788 518.46
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	101 094.91
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

La Secrétaire de Séance,
Céline BOSSARD



Pour copie conforme,
A Ydes, le 27 Février 2023
Le Maire,
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIAC SUIVANT LE VISA EN HAUT ET A DROITE
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
17 Février 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	18
Excusé	1
Pouvoir	1
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 24 FEVRIER 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-QUATRE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOMÉ (arrivée à 20h20), Christian MAURIO.

Etait excusé : Bernard BOUVELOT

Pouvoir : Bernard BOUVELOT à René BERGEAUD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

005-2023 – BUDGET GENERAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice N-1, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire,

2° - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

3° - statuant sur la compatibilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,
à 18 voix pour,
et 1 abstention (M. Christian MAURIO)

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 27 Février 2023

La Secrétaire de Séance,
Céline BOSSARD

Le Maire,
Alain DELAGE

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
17 Février 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusé	1
Pouvoir	1
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 24 FEVRIER 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-QUATRE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOMÉ (arrivée à 20h20), Christian MAURIO.

Etait excusé : Bernard BOUVELOT

Pouvoir : Bernard BOUVELOT à René BERGEAUD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

006-2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le maire quitte la salle et ne prend pas part aux débats ni au vote.

Sous la présidence de René BERGEAUD, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur le Maire, absent,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Conseil Municipal,
à 17 voix pour,
et 1 abstention (M. Christian MAURIO)

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		266 570.46		29 245.88		295 816.34
Opérations exercice	159 167.78	94 423.81	235 607.15	258 912.84	394 774.93	353 336.65
Total	159 167.78	360 994.27	235 607.15	288 158.72	394 774.93	649 152.99
Résultat de clôture		201 826.49		52 551.57		254 378.06
Restes à réaliser	1 352 005.00	771 623.00			1 352 005.00	771 623.00
Total cumulé	1 352 005.00	973 449.49		52 551.57	1 352 005.00	1 026 001.06
Résultat définitif	378 555.51			52 551.57	326 003.94	

2) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 27 Février 2023

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD

Le Maire-Adjoint
René BERGEAUD

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIAC SUIVANT LE VISA EN HAUT ET A DROITE
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
17 Février 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	18
Excusé	1
Pouvoir	1
Votants	19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 24 FEVRIER 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-QUATRE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOMÉ (arrivée à 20h20), Christian MAURIO.

Etait excusé : Bernard BOUVELOT

Pouvoir : Bernard BOUVELOT à René BERGEAUD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

007-2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 52 551.57 €.

Le Conseil Municipal,
à 18 voix pour,
et 1 abstention (M. Christian MAURIO)

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	29 245.88
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	23 305.69
Résultat cumulé au 31/12/2022	52 551.57
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	52 551.57
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	52 551.57
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

La Secrétaire de Séance,
Céline BOSSARD

Pour copie conforme,
A Ydes, le 27 Février 2023
Le Maire,
Alain DELAGE

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIAC SUIVANT LE VISA EN HAUT ET A DROITE
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
17 Février 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	18
Excusé	1
Pouvoir	1
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 24 FEVRIER 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-QUATRE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOMÉ (arrivée à 20h20), Christian MAURIO.

Etait excusé : Bernard BOUVELOT

Pouvoir : Bernard BOUVELOT à René BERGEAUD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

008-2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice N-1, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire,

2° - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

3° - statuant sur la compatibilité des valeurs inactives,

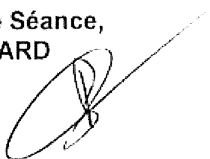
Le Conseil Municipal,
à 18 voix pour,
et 1 abstention (M. Christian MAURIO)

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

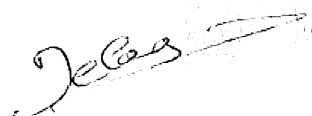
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 27 Février 2023

La Secrétaire de Séance,
Céline BOSSARD



Le Maire,
Alain DELAGE



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
17 Février 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusé	1
Pouvoir	1
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 24 FEVRIER 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-QUATRE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etalent présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JULLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOMÉ (arrivée à 20h20), Christian MAURIO.

Etait excusé : Bernard BOUVELOT

Pouvoir : Bernard BOUVELOT à René BERGEAUD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

009-2023 – BUDGET LOTISSEMENT LES JACQUILLOUX – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le maire quitte la salle et ne prend pas part aux débats ni au vote.

Le Conseil municipal, sous la présidence de René BERGEAUD, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur le Maire, absent,
Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**à 17 voix pour,
et 1 abstention (M. Christian MAURIO)**

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépensés ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	274 099.41				274 099.41	
Opérations exercice	41 466.73	38 843.08	80 309.81	80 309.81	121 776.54	119 152.89
Total	315 566.14	38 843.08	80 309.81	80 309.81	395 875.95	119 152.89
Résultat de clôture	276 723.06				276 723.06	
Restes à réaliser						
Total cumulé	276 723.06				276 723.06	
Résultat définitif	276 723.06				276 723.06	

2) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 27 Février 2023

La Secrétaire de Séance,
Céline BOSSARD



Le Maire-Adjoint
René BERGEAUD



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIAC SUIVANT LE VISA EN HAUT ET A DROITE
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
17 Février 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	18
Excusé	1
Pouvoir	1
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 24 FEVRIER 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-QUATRE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Angé FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOMÉ (arrivée à 20h20), Christian MAURIO.

Etait excusé : Bernard BOUVELOT

Pouvoir : Bernard BOUVELOT à René BERGEAUD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

010-2023 – BUDGET LOTISSEMENT LES JAQUILLOUX – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice N-1, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire,

2° - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

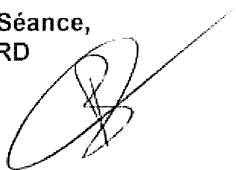
3° - statuant sur la compatibilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,
à 18 voix pour,
et 1 abstention (M. Christian MAURIO)

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

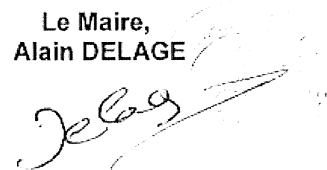
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

La Secrétaire de Séance,
Céline BOSSARD



Pour copie conforme,
A Ydes, le 27 Février 2023

Le Maire,
Alain DELAGE



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
17 Février 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	18
Excusé	1
Pouvoir	1
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 24 FEVRIER 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-QUATRE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rêmi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOMÉ (arrivée à 20h20), Christian MAURIO.

Etait excusé : Bernard BOUVELOT

Pouvoir : Bernard BOUVELOT à René BERGEAUD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

011-2023 – CONSTRUCTION TROIS PAVILLONS LOCATIFS CANTAL HABITAT A LARGNAC

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de Cantal Habitat, Office Public de l'Habitat du Cantal, de la construction de trois pavillons locatifs type 3 sur la parcelle AL 335, et une partie des terrains AL 334 AL 336, à Lagnac, appartenant au domaine privé de la Commune d'Ydes, n'ayant jamais été destinée à l'usage du public ou d'un service public, aucun équipement à l'usage du public ou d'un service public n'ayant été envisagé sur cette parcelle.

Il indique les conditions d'intervention de Cantal Habitat dans ce cadre :

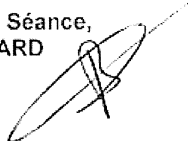
- Mise à disposition du terrain par la Commune d'Ydes au profit de Raymond RAYNAL, domicilié 16 Rue de la Gare 15000 AURILLAC, désigné constructeur dans le cadre d'une VEFA (Vente en l'état de futur achèvement) avec Cantal Habitat, moyennant une cession à l'euro (1 €) symbolique non recouvré ;
- Gestion des logements par Cantal Habitat.

Le Conseil Municipal,
à 15 Voix pour,
3 Abstentions (Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT et Pauline BRETHOMÉ)
et 1 Voix contre (M. Christian MAURIO)

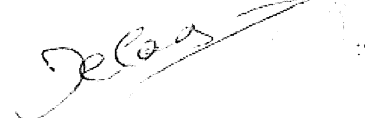
- **DECIDE** de confier à Cantal Habitat – Office Public de l'Habitat du Cantal, la maîtrise d'ouvrage pour la construction de trois pavillons locatifs ;
- **DECIDE** la cession du terrain, à Lagnac, cadastré AL 335, ainsi qu'une partie des parcelles AL 334 et AL 336, à Lagnac, pour l'€ symbolique non recouvré au profit de Raymond RAYNAL, domicilié 16 Rue de la Gare 15000 AURILLAC, désigné constructeur ;
- **DIT** que le découpage des parcelles AL 334 et AL 336 sera réalisé par un géomètre expert aux frais de la Commune d'Ydes ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte de vente en l'Office Notarial SCP BESSON & MINASSIAN, sis Place de la Liberté 15210 YDES ;
- **AUTORISE** M. le Maire à négocier toute clause de l'acte de vente qu'il jugera nécessaire, effectuer toutes les formalités utiles et nécessaires pour parvenir à la vente et notamment effectuer ou faire effectuer la purge de tous droits de préemption légal ou conventionnel, à déposer et à délivrer toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires pour le compte de la Commune d'Ydes et autoriser l'acquéreur, ou son substitué, à déposer toutes demandes d'autorisation d'urbanisme et accéder aux biens pour y effectuer tous relevés ou études qu'il jugera utile ;
- **DIT** que tous les frais de vente seront à la charge de l'acquéreur Raymond RAYNAL.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

La Secrétaire de Séance,
Céline BOSSARD



Pour copie conforme,
A Ydes, le 27 Février 2023
Le Maire,
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIAC SUIVANT LE VISA EN HAUT ET A DROITE
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
17 Février 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	18
Excusé	1
Pouvoir	1
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 24 FEVRIER 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-QUATRE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etalent présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOMÉ (arrivée à 20h20), Christian MAURIO.

Etait excusé : Bernard BOUVELOT

Pouvoir : Bernard BOUVELOT à René BERGEAUD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

012-2023 – ENGAGEMENT D'UNE PROCEDURE AUPRÈS D'UN HUISSIER DE JUSTICE

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis le 1^{er} septembre 2020, la Commune loue les locaux de l'ancienne pharmacie de la Mine, située 26 Rue du Docteur Basset, à Ydes, à Mme Hélène VERDIER, domiciliée Broussoles, 15240 SAUVAT, pour les besoins de son activité commerciale (Friperie).

Néanmoins, malgré plusieurs relances, Mme VERDIER ne règle pas ses loyers, et reste redevable, à ce jour, d'un montant total de 6 993.09 €.

Aussi, M. le Maire propose au Conseil Municipal de recourir à un huissier de justice en vue du recouvrement des loyers impayés, y compris la procédure d'expulsion à l'encontre de la locataire.

Le Conseil Municipal,
à 18 voix pour,
et 1 abstention (M. Christian MAURIO)

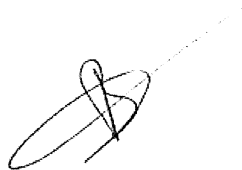
- **AUTORISE** M. le Maire à engager toute procédure utile auprès de Maître Françoise CHAZEAU CIZERON, Huissier de Justice, sise 10 Boulevard Arsène Vermeuouse 15200 MAURIAC, en vue du recouvrement des loyers impayés, y compris la procédure d'expulsion à l'encontre de Mme Hélène Françoise Pascale VERDIER, née le 15 juillet 1983 à Issoire, domiciliée Broussoles, 15240 SAUVAT ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte se rapportant à cette affaire.

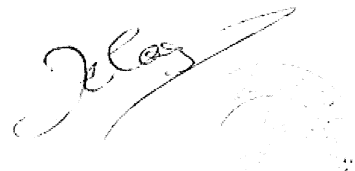
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 27 Février 2023

La Secrétaire de Séance,
Céline BOSSARD



Le Maire,
Alain DELAGE



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
17 Février 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	18
Excusé	1
Pouvoir	1
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 24 FEVRIER 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-QUATRE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEL, Patrice MAURIO, Gislèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOMÉ (arrivée à 20h20), Christian MAURIO.

Etait excusé : Bernard BOUVELOT

Pouvoir : Bernard BOUVELOT à René BERGEAUD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

013-2023 – CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE – AUGMENTATION DU TAUX DE COTISATION POUR 2023

M. Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune d'Ydes a, par délibération en date du 24 septembre 2020, adhéré au contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion du Cantal avec COLLECTEAM / YVELIN / EUCARE sur la période 2021-2024.

Il expose qu'une forte dégradation de l'absentéisme dans les collectivités locales a été constatée du fait notamment de la pandémie, du recul de l'âge de la retraite. Ainsi, le nombre d'arrêts maladie est de plus en plus important, cela oblige donc les assureurs à provisionner de façon plus importante les risques.

La compagnie EUCARE, assureur du contrat groupe, par l'intermédiaire du courtier COLLECTEAM, a fait part au CDG15 de la nécessité d'augmenter le taux de cotisation sur l'année 2023 comme le prévoit le marché public à l'origine du contrat groupe.

Vu l'article L. 452-46 du Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux,

Le Conseil Municipal,
à 18 Voix pour,
et 1 Voix contre (M. Christian MAURIO)

- DECIDE d'accepter la révision, à compter du 1er janvier 2023, des taux de cotisation au contrat groupe d'assurance mis en place par le Centre de Gestion pour garantir la commune contre les risques financiers inhérents au régime de protection sociale, pour porter ces taux aux Agents CNRACL :

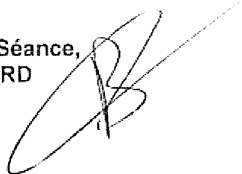
- o 8.60 % sur la couverture en « tous risques » avec une franchise de 10 jours par arrêt sur la maladie ordinaire, contre 5.45 % (taux initial),

- AUTORISE M. le Maire à verser la contribution « assurance statutaire » au Centre de Gestion du Cantal fixée à 0,25 % de la base de cotisation déclarée auprès du prestataire d'assurance permettant le calcul de la prime.

- MANDATE M. le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à ce dossier.

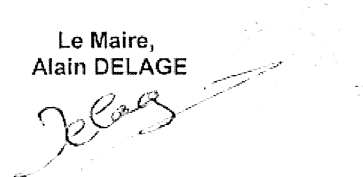
Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

La Secrétaire de Séance,
Céline BOSSARD



Pour copie conforme,
A Ydes, le 27 Février 2023

Le Maire,
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIAC SUIVANT LE VISA EN HAUT ET A DROITE
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
17 Février 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	18
Excusé	1
Pouvoir	1
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 24 FEVRIER 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-QUATRE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOMÉ (arrivée à 20h20), Christian MAURIO

Etait excusé : Bernard BOUVELOT

Pouvoir : Bernard BOUVELOT à René BERGEAUD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

**014-2023 – PROJET DE REHABILITATION DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF YDES-CENTRE
– CONVENTION AVEC LES PROPRIETAIRES DU SECTEUR DU COLLEGE**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de la mise en conformité du système d'assainissement de la Commune d'Ydes, des travaux importants sont prévus sur les réseaux. Sur le secteur du Collège, l'aménagement des réseaux prévoit le passage en séparatif de cet axe.

Afin de faciliter la réalisation de cette opération, la Commune d'Ydes a, par délibération en date du 06 décembre 2019, confié au Cabinet ALTEREO (75 Avenue de Paris 19100 Brive la Gaillarde) la réalisation des enquêtes de branchements pour le passage en séparatif des réseaux de ce secteur.

Ce dernier s'est rendu chez les propriétaires du secteur du Collège en avril 2022, afin d'effectuer le diagnostic.

La phase « diagnostic » étant terminée, une convention pour les travaux, qui auront lieu sur chaque parcelle privée, doit être signée entre la Commune d'Ydes et le propriétaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer les conventions avec les propriétaires du secteur du collège pour la réalisation des travaux en partie privée.

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

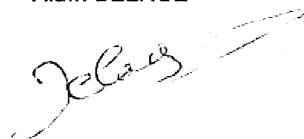
- **AUTORISE** M. le Maire à signer une convention avec chaque propriétaire du secteur du Collège, pour la réalisation des travaux en partie privée, dans le cadre du projet de réhabilitation des systèmes d'assainissement collectif d'Ydes-Centre ;
- **MANDATE** M. le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 27 Février 2023

La Secrétaire de Séance,
Céline BOSSARD

Le Maire,
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIAC SUIVANT LE VISA EN HAUT ET A DROITE
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
17 Février 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	18
Excusé	1
Pouvoir	1
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 24 FEVRIER 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-QUATRE FEVRIER à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Giséle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOMÉ (arrivée à 20h20), Christian MAURIO.

Etait excusé : Bernard BOUVELOT

Pouvoir : Bernard BOUVELOT à René BERGEAUD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

015-2023 – S.D.E.C. –MODIFICATION EP BOURG ET VILLAGES – AFFAIRE N° 92 265 310 EP

Annule et remplace la délibération n° 063-2022 du 16 septembre 2022

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 16 septembre 2022, le Conseil Municipal a décidé de faire réaliser des travaux de reprogrammation des horloges par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal, et qui s'élevaient à 3 240 € (dont versement du fonds de concours de la Commune à hauteur de 50 % soit 1 620 €).

Néanmoins, un nouveau devis du S.D.E.C. actualisé en raison d'une 2^{ème} intervention, annule et remplace le 1^{er} devis. Cette opération s'élève désormais à 6 360 €, avec une participation financière de la Commune à hauteur de 50 %, soit 3 180 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 07 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit 1 versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à 18 voix pour,
et 1 abstention (Christian MAURIO),

- **DECIDE** de donner son accord sur les dispositions techniques et financières de l'opération de modification EP Bourg et villages,

- **AUTORISE** M. le Maire à verser le fonds de concours, qui s'élève à 3 180 €,

- **DIT** que le montant du fonds de concours sera inscrit au budget communal,

- **DONNE TOUT POUVOIR** au Maire pour appliquer la présente décision et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

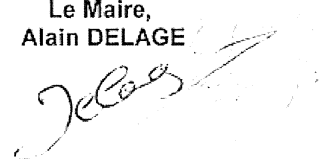
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 27 Février 2023

La Secrétaire de Séance,
Céline BOSSARD



Le Maire,
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIAC SUIVANT LE VISA EN HAUT ET A DROITE
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité